



## Proposition de négociation d'un prix d'achat immobilier

Par **altair1979**, le **19/01/2011** à **18:19**

Bonjour,

Ma femme et moi avons dans l'optique d'acquérir un terrain, un tiers vend plusieurs parcelles et nous lui avons fait une proposition de négociation écrite sur un terrain voire sur un autre si le premier était pris. Voici comment j'ai rédigé le courrier :

"Madame, Monsieur,

Suite à votre annonce concernant la vente de terrains constructibles situés à 11111 COMMUNE, que nous avons visité le 16/01/2011, nous souhaitons vous faire une proposition de négociation.

Le terrain ayant une surface de 905 m<sup>2</sup> nous intéresse, cependant, nous aimerions poursuivre nos discussions sur la base d'un prix de 52.000€.

Si ce terrain venait à être déjà réservé ou déjà vendu, nous reporterions notre choix sur le terrain de 1009 m<sup>2</sup> sur la base d'un prix de 55.000€.

Nous souhaiterions connaître votre position dans un délai de huit jours, soit, au plus tard, avant le 25/01/2011 par courrier ou par téléphone au xxxxxxxx. Passé ce délai, nous considèrerons que notre offre de négociation n'a pas retenu votre attention.

Nous vous rappelons que cette proposition de négociation ne vaut pas offre d'achat, mais est une simple invitation à entrer en pourparlers.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées."

Ma question : Est ce que je peux me rétracter car ce n'est pas une proposition d'achat? Est ce qu'il y a un délai ?

Je panique un peu et je ne souhaite pas rentrer en conflit si je venais à me désister.

Merci d'avance pour vos réponses.